

AFFAIRE N° 37. - Modification du montant de la demande d'emprunt  
auprès de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE pour les deux groupes  
scolaires de la Bretagne Centre Filles et Bellevue.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 4 FEVRIER 1969, vous m'autorisez à solliciter de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE, un emprunt de 10 843 338 (DIX MILLIONS HUIT CENT QUARANTE TROIS MILLE TROIS CENT TRENTE HUIT) Frs CFA pour le financement partiel de la construction des groupes scolaires de la BRETAGNE CENTRE FILLES et BELLEVUE.

Or, Monsieur le Directeur de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE me fait savoir qu'il est disposé à prêter, à la Commune, une somme de 11 650 000 (ONZE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE MILLE) Frs CFA au lieu de 10 843 338 Frs CFA.

Cette augmentation du prêt viendra en déduction de la participation communale prévue sur les fonds libres communaux.

Je vous demande donc de m'autoriser à accepter ce supplément de prêt octroyé par la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

St. Denis, le 26 Septembre 1969.

pour le Maire

Le Secrétaire Général

signé: Ch. Kerdre

pour copie certifiée conforme

p. le Directeur des Affaires Financières

et p.o. signé: MAREM